



*Municipalité de  
Sainte-Justine-de-Newton*

**AVIS DE PROMULGATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-1**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal lors d'une séance tenue le 9 avril 2024 :

**Règlement numéro 331-1 modifiant le règlement numéro  
331 fixant le traitement et l'allocation de dépenses des élus**

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité, aux heures d'ouverture normales du bureau. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au [sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux](http://sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

---

François Day, directeur général  
et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie que j'ai publié le présent avis le 17 avril 2024 en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

---

François Day, directeur général  
et greffier-trésorier